

MARCHE N° 2019031

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 17 – CHAUFFAGE VENTILATION

Avenant n°3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la société DALKIA, sise ZI Pointe à Miteau – 3 rue de la Garenne – 86000 POITIERS - SIRET 456 500 537 00018, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) :

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2019026 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le lot 17 – Chauffage ventilation, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société DALKIA et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- L'ajout d'une détection gaz et incendie pour la mise en conformité de la chaufferie vis-à-vis des nouvelles règles ICPE apparues après dépôt du permis de construire

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis C21018265-1 annexé.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avt 1 et 2	montant de l'avenant 3	montant après avts 1, 2 et 3
Montant total HT	1 036 092,33 €	16 999,44 €	1 053 091,77 €
TVA 20,00%	207 218,47 €	3 399,89 €	210 618,35 €
Montant total TTC	1 243 310,80 €	20 399,33 €	1 263 710,12 €

Soit une augmentation de 11,56 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN